

**DEPARTEMENT DE LA SOMME**  
**CONSEIL GENERAL**  
**ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

**FONDS DE L'INSPECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE**

---

(v.1938-1986)

**Répertoire numérique détaillé**

**84 W**

établi par  
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,  
Archives départementales de la Somme

sous la direction de  
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

*Amiens, 2012*

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	page 3
<b>Sources complémentaires</b>	page 4
<b>Répertoire numérique détaillé</b>	page 5
<i>Registres matricules d'enregistrement des pupilles</i>	page 5
<i>Inscription des enfants assistés</i>	page 5
<i>Livres des communes de placement des enfants</i>	page 5
<i>Conseil de famille</i>	page 5
<i>Décès des pupilles</i>	page 5
<i>Deniers pupillaires, comptes individuels</i>	page 5
<i>Deniers pupillaires, enregistrement des gains des pupilles</i>	page 6
<i>Deniers pupillaires, enregistrement des gains des pupilles travaillant</i>	page 6
<i>Paiement des nourrices</i>	page 6
<i>Pensions dues aux nourrices</i>	page 6
<i>Enfants assistés</i>	page 6

# INTRODUCTION

---

## Présentation du versement

Le versement 84 W a été réalisé vers 1997 (sans bordereau de versement) par le service de l'Aide sociale à l'enfance.

Ce versement comprenait 88 articles couvrant les périodes modernes et contemporaines. Après séparation des registres, le versement 84 W se compose de 23 articles (22 registres et un ensemble de feuilles supplémentaires non identifiées datant des années 50), et 55 autres registres sont en série X (99 X 437850 à 467904).

Le versement 84 W représente 0.90 mètres linéaires. Son classement a été entrepris dans le respect de l'instruction AD98-6 du 6 juillet 1998 relative au traitement des archives produites dans le cadre de l'aide sociale en faveur des mineurs.

## Présentation de l'Inspection départementale de l'assistance publique

Aujourd'hui connue sous le nom d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'inspection départementale de l'assistance publique s'occupe des personnes démunies, et plus particulièrement des enfants assistés, orphelins ou placés. Outre l'intérêt généalogique, il faut souligner l'intérêt très important de ce versement pour l'histoire sociale.

Les registres matricules, qui comportent des renseignements individuels, la copie du procès-verbal d'abandon, les placements, les maladies, les dépenses faites pour l'enfant, etc., débutent en 1938, en accord avec le responsable des séries modernes ayant opéré la scission de ce versement, entre l'époque moderne et l'époque contemporaine (à partir du 10 juillet 1940).

Les répertoires alphabétiques, clé d'entrée pour les dossiers registres matricules, se trouvent dans la sous-série 3X.

Sous la législation de 1904, à partir de 1905, l'hospice Saint-Charles d'Amiens, où se trouve le « bureau ouvert » des admission, devient le seul dépositaire du département, rejoint par celui d'Abbeville en 1915/1916 (le bureau ouvert est toujours à Amiens). L'enregistrement des enfants est à nouveau unique. La série des registres commence en 1941<sup>1</sup> et se termine en 1953.

Les dossiers individuels concernent des enfants assistés, nés à partir de 1800, et surtout des années 1850. Il faut donc noter que ces dossiers se trouvent dans la sous-série 3X, même s'ils concernent des personnes nées en 1940 et toujours en vie.

Les registres de procès-verbaux d'abandon d'Amiens sont conservés à la bibliothèque municipale Aragon.

## Communicabilité

Il convient de rappeler qu'aux termes de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008, les informations relatives à la protection de la vie privée sont soumises à un délai de communicabilité qui est actuellement de cinquante ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier.

**L'incommunicabilité des liasses de ce versement est donc de 50 ans<sup>2</sup>**

---

<sup>1</sup> Le début des registres commence en 1912 et forme une partie de la sous-série 3X.

<sup>2</sup> Seul le registre 84W11 de décès des pupilles est librement communicable.

# SOURCES COMPLEMENTAIRES

---

## Bibliographie

De Luca Barusse, Virginie, Aux origines de l'état-providence: les inspecteurs de l'assistance publique et l'aide sociale à l'enfance, 1820-1930, Paris, INED, 2002 - 367 pages

## Archives

### 1. Archives nationales, site de Fontainebleau

19760175	Santé ; Direction de l'Action Sociale ; Sous direction de la Famille, de l'Enfance et de la Vie Sociale ; Bureau Enfance, Jeunesse, 1854-1976
19940424	Santé ; Direction de l'Action Sociale ; Sous direction de la Famille, de l'Enfance et de la Vie Sociale ; Bureau Enfance, Jeunesse, 1955-1990
19960011	Santé ; Direction de l'Action Sociale ; Sous direction de la Famille, de l'Enfance et de la Vie Sociale ; Bureau Enfance, Jeunesse, 1927-1995
19960015	Santé ; Direction de l'Action Sociale ; Sous direction de la Famille, de l'Enfance et de la Vie Sociale ; Bureau Enfance, Jeunesse, 1869-1992
19970092	Justice ; Direction de l'éducation surveillée - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, 1937-1969

### 2. Archives départementales de la Somme

#### Sous-série 3X

- 3 X : Assistance sociale, dossiers individuels des pupilles de l'Etat (1800-1940)

#### Série W

- 58W : Versement de la Préfecture, Cabinet du Préfet (1935-1962) : Aide sociale, assistance publique, pupilles.

- 1465W : Versement de l'Aide Sociale à l'Enfance (1941-1950) : Dossiers de personnes admises au service de l'ASE.

# Répertoire numérique détaillé

---

84 W 1-6	Pupilles de l'Etat. – Enregistrement des pupilles: registres matricules.	1941-1953
84 W 1	n° matricule 12517-12920 (20 juin 1941-25 janvier 1943).	1941-1943
84 W 2	n° matricule 12921-13318 (29 janvier 1943-7 avril 1945).	1943-1945
84 W 3	n° matricule 13321-13436 (13 avril-25 octobre 1945).	1945
84 W 4	n° matricule 13437-13828 (24 octobre 1945-8 septembre 1948).	1945-1948
84 W 5	n° matricule 13829-14032 (8 septembre 1948-19 octobre 1950).	1948-1950
84 W 6	n° matricule 14033-14239 (19 octobre 1950-18 mars 1953).	1950-1953
84 W 7	Pupilles de l'Etat. – Inscription des enfants assistés : livre-journal n° matricule 13419-14784 (octobre 1945-1961).	1945-1961
84 W 8-9	Pupilles de l'Etat. – Placement communal des enfants : livre des communes.	1939-1966
84 W 8	A à G (sauf Amiens et Abbeville).	[1944]-1966
84 W 9	Amiens et Abbeville.	[1939-1966]
84 W 10	Conseil de famille. – Attribution de dot pour le mariage de pupilles : procès-verbaux des séances des 27 janvier et 19 mai 1964.	1964
84 W 11	Pupilles de l'Etat. – Enregistrement des dates et causes de décès : registre.	1943-1986
84 W 12-14	Deniers pupillaires. – Comptes individuels des pupilles <sup>3</sup> : registres.	[1938-1951]
84 W 12	folios 4586 à 4883.	[1938-1944]
84 W 13	folios 4884 à 5183.	[1940-1949]
84 W 14	folios 5480 à 5767.	[1944-1951]

---

<sup>3</sup> Sommes gagnées et dépensées par les pupilles et dépôts à la Caisse d'Épargne.

84 W 15-17	Deniers pupillaires. – Enregistrement des gains des pupilles : registres.	1954-1968
84 W 15	Registre des comptes individuels du 4 janvier 1954 au 21 août 1958.	1954-1958
84 W 16	Registre des comptes individuels du 6 septembre 1958 au 7 août 1963.	1958-1963
84 W 17	Registre des comptes individuels du 12 décembre 1966 au 2 août 1968.	1966-1968
84 W 18-20	Deniers pupillaires. – Enregistrement des gains des pupilles travaillant : registres.	1962-1975
84 W 18	janvier 1962-septembre 1968.	1962-1968
84 W 19	octobre 1968-juin 1972.	1968-1972
84 W 20	juillet 1972-janvier 1975.	1972-1975
84 W 21	Paiement des nourrices. – Mandatement : Livre de compte.	1947
84 W 22	Pensions aux nourrices. – Mandatement de l'argent de poche et de l'entretien : registre de janvier 1954 à janvier 1959.	1954-1959
84 W 23	Enfants assistés. – Listes nominatives : Fragments de registres et de pages.	[années 1950]